

Structure porteuse :

Liste des invité(e)s

Structure	Nom	Fonction	Présent(e) ou représenté(e) par	Excusé (e)
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux				
Conseil Départemental du Doubs	Philippe ALPY	Vice Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de la CLE , Président du SMMAHD	X	
Conseil Régional de F. Comté	Eric DURAND	Conseiller Régional – Vice Président de la CLE	X	
ADDMRF	Maurice DEMESMAY	Maire de Rurey, délégué communautaire CC Canton Quingey (Président du Syndicat Mixte de la Loue) – Vice Président de la CLE	X	
ADDMF	Jocelyne JOLIOT	Maire de Bugny et Présidente de la communauté de communes du canton de Montbenoît		
ADDMF	Pierre MAIRE	Maire de Flagey et délégué communautaire communauté de communes Amancey Loue Lison	X	
ADDMF	Lionel CHEVASSU	Maire de Rochejean et Vice Président de la communauté de communes du Mont d'Or 2 lacs	X	
ADDMF	Jean Marie SAILLARD	Maire des Villedieu et Président de la communauté de communes des Hauts du Doubs	X	
ADDMF	Christian POURNY	Adjoint à Pontarlier, Vice Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier	Mandat à M. Rognon	X
ADDMF	Claude DUSSOUILLEZ	Maire de Bannans et Président de la Communauté de Communes de Frasne Drugeon	X	
ADDMRF	Gérard FAIVRE	Adjoint à Valdahon et délégué communautaire communauté de communes Pierrefontaine Vercel	X	
ADDMRF	Christian RATTE	Maire de Septfontaine et Président de la communauté de communes Altitude 800	X	
ADDMRF	Pierre Antoine BALLOT	Conseiller municipal de Nods et Vice Président de la communauté de communes des 1ers Sapins	X	
ADDMRF	Gérard QUETE	Maire de Vuillafans et délégué communautaire de la communauté de communes du Pays d'Ornans	X	
ADJura MF	Jean-François CETRE	Maire d'Ivrey	X	
ADJura MF	Grégoire DURANT	Maire de Dampierre	X	
ADDMRF	Jean-Pierre FRIGO	Maire de Grand'Combe-chateleu et vice-Président de la communauté de communes Val de Morteau		X
ADDMRF	Jean Paul VUILLAUME	Maire de Remoray-Boujeons et Vice-président de la communauté de communes Mont d'Or 2 lacs	Mandat à M. CHEVASSU	X
ADDMRF	Sylvain FIEVET	Maire de Rondefontaine et délégué communautaire communauté de communes des Hauts du Doubs		X
ADJura MF	François BOUVERET	Maire d'Ivory et Vice Président de la communauté de communes du Pays de Salins	X	
Conseil Départemental du Doubs	Gérard GALLIOT	Conseiller Départemental du Doubs		
Conseil Départemental du Doubs	Béatrix LOIZON	Conseillère Départementale du Doubs	Mandat à M. ALPY	X
Conseil Départemental du Jura	Natacha BOURGEOIS	Conseillère Départementale du Jura		

Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs	Françoise PRESSE	Conseillère municipale à Besançon et représentante de l'EPTB Saône & Doubs		X
Parc Naturel Régional du Haut-Jura	Denis MICHAUD	Représentant le Parc Naturel du Haut-Jura		X
Syndicat mixte de la Loue	Jean Pierre VIEILLE	Adjoint à Ornans et membre du Syndicat mixte de la Loue		
Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut Doubs	Gérard ROGNON	Adjoint à Houtaud et membre du Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs	X	
Syndicat mixte du SCOT de Pontarlier (en constitution)	Daniel DEFASNE	Adjoint à Pontarlier, membre du bureau de la CC du Grand Pontarlier, en charge du SCOT	X	
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées				
Association CPEPESC	Michel MARMET	Administrateur – Vice-Président de la CLE	X	
Association Doubs Nature Environnement	Edmond COURBAUD	Administrateur	X	
Association INDECOSA CGT	Jean-Jacques GIRARDIN	Administrateur	X	
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Robert Droz BARTHOLET	Vice Président	X	
Centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté	Sandra PEROUX			X
Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort (CA25)	Michel FOLTETE	Représentant de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	X	
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCI25)	Gérard MARION	Chargé de mission environnement	X	
Collectif SOS Loue et rivières comtoises	Marc GOUX	Président	X	
Comité départemental du tourisme	Pierre SIMON	Président		X
Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC)	Claude VERMOT-DESROCHES	Président	Mandat à M. FOLTETE	X
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Bernard DESTRIEUX	Chargé de mission	X	
Electricité autonome française (EAF)				
Fédération départementale des coopératives laitières-FDCL	Valérie VUITTON	Chargée de mission Eau et Energie	X	
Fédération française de canoë-kayak	Patrick MASSON	Conseiller technique régional		
Fédérations départementales des chasseurs	Jean Maurice BOILLON	Président	Mandat à M. D-BARTHELET	X
Interbio Franche-Comté	Christelle TRIBOULOT	Directrice		X
Syndicat des eaux de la Haute Loue	Philippe BOUQUET	Président	M. CASSARD	
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics				
Préfecture de Rhône-Alpes, coordonnatrice de bassin	Jean-François CARENCO	Préfet de la Région Rhône Alpes		
Préfecture du Doubs	Raphaël BARTOLT	Préfet du Doubs	X	
Préfecture du Jura	Jacques QUASTANA	Préfet du Jura		
Délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	Laurent TESSIER	Directeur	X	
Direction Régionale de l'Env, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté	Jean Yves OLIVIER	Chef adjoint du service biodiversité, eau, paysage		X
Direction départementale des territoires (DDT) du Doubs	Christian SCHWARTZ	Directeur départemental des territoires du Doubs	X	
Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté	Catherine ROUSSEL	Responsable de l'UTSE 25	Nicole APPERRY	

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	MARTIAL FIERS	Directeur	Mandat à Christian SCHWARTZ	X
Office National des Forêts (ONF)	Françoise VAGNEUR	Chef du service Forêt de l'agence du Doubs		X
Délégation départementale du Doubs de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	Elodie MEHL	Chef du service départemental de l'ONEMA du Doubs	Jean Luc LAMBERT	
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Emmanuel RENAUD	Chef du service départemental du Doubs		X
Autres participants				
SMAHD	Jacques DE GRIBALDI	Maire de Ville du Pont, délégué CCCM, vice Président du SMAHD	X	
SMAHD	Colette JACQUET	Maire de Maisons du Bois Lièvremont, déléguée SMAHD	X	
SMAHD	Gilbert BILLOT	Maire de Arc sous Cicon, délégué SMAHD		
SMAHD	Jean-Louis NEAULT	Maire de Bonnevaux, délégué SMAHD		
SMAHD	Christian VALLET	Maire de la RIVIERE DRUGEON, délégué SMAHD		X
SMAHD	Xavier VIONNET	Maire de VAUX et CHANTEGRUE, délégué SMAHD		X
SMAHD	Yves LOUVRIER	Maire de la CLUSE ET MIJOUX, délégué SMAHD		X
SMAHD	Dominique JEANNIER	Maire de Vuillecin, délégué SMAHD		
SMAHD	Jacques PRINCE	Conseiller de Pontarlier, délégué SMAHD	X	
SMAHD	Yannick CHMIEL	Conseiller de TOUILLON LOULETEL, délégué SMAHD		X
SMAHD	Michel FAIVRE	Maire de Oye et Pallet, délégué SMAHD	X	
SMAHD	Didier HERNANDEZ	Maire des Grangettes		
SMAHD	Dominique CHARDON	Maire de Malpas, vice Présidente du SMAHD	X	
SMAHD	Alain MARGUET	Conseiller Départemental, délégué SMAHD	X	
SMAHD	Martine VOIDEY	Conseillère Départementale, délégué SMAHD		X
SML	Philippe MARECHAL	Maire d'Amancey, délégué SMIX Loue		X
SML	Jean-Louis BERGIER	Maire de Lizine, délégué SMIX Loue	X	
SML	Jean-Pierre DEBOIS	Maire de Bolandoz, Délégué du SMIX Loue, Président du Syndicat Forestier Bolandoz Myon	X	
SML	Thierry MAIRE DU POSET	Maire de Rennes sur Loue (et Conseiller CD 25), délégué SMIX Loue		
SML	Sarah FAIVRE	Adjointe au Maire de Quingey, déléguée SMIX Loue		X
SML	Karine LEFEVRE	Adjointe au Maire d'Arc et Senans, déléguée du SMIX Loue		X
SML	Simone VALOT	Adjointe au Maire de Liesle, déléguée du SMIX Loue		X
SML	Jean-Claude GRENIER	Maire de l'Hopital du Grosbois, délégué SMIX Loue, Président CCPO Ornans	X	
EPTB Saône et Doubs	Régis VISIEDO	Directeur	X	
Conseil Départemental du Doubs	Cyril THEVENET	Directeur du Service environnement, Directeur du SMAHD et du SML	X	
DDT du Doubs	Marie KIENTZ	Responsable service ERNF	X	
DDT du Doubs	Yannick CADET	Service ERNS	X	
Conseil Départemental du Jura	Philippe ALBERT	Directeur du Service environnement	X	
DDT 39	Frédéric CHEVALLIER	Chef du pôle eau	X	
AERMC	Stéphanie ADAM	Chargée de mission	X	
SMAHD	Jean-Noël RESCH	Chargé de mission	X	
EPTB Saône & Doubs	Pauline LEPEULE	EPTB Saône & Doubs - Animatrice SAGE et Contrat de territoire	X	
EPTB Saône & Doubs	Isabelle MEIER	EPTB Saône & Doubs – Agent administratif	X	

Membres présents ou représentés :

Collège des élus : 16 présents + 3 mandats / Collège des usagers : 10 présents + 2 mandats / Collège de l'Etat : 5 présents + 1 mandat

Soient 31 membres présents ou représentés, plus 6 mandats / 50 participants au total

Introduction

M. ALPY, Président de la CLE, ouvre la séance.

M. ALPY, vice-Président du Département du Doubs et Président de la CLE, souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne la qualité des relations entre les acteurs sur les dossiers liés à l'eau : le Préfet du Doubs, les élu(e)s, l'EPTB Saône & Doubs, l'Agence de l'Eau et l'ensemble des partenaires présents aujourd'hui. Il invite le Préfet à prendre la parole.

M. BARTOLT, Préfet du Doubs, souligne qu'une nouvelle phase s'ouvre aujourd'hui avec, notamment, l'approbation imminente du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, et la publication des lois MAPTAM et NOTRE. Il rappelle la création de la compétence GEMAPI, qui pose la question de l'organisation de syndicats compétents à l'échelle des bassins versants, et juge qu'une discussion doit avoir lieu rapidement. A cette fin, M. le Préfet indique qu'il a nommé un sous-Préfet référent sur la question, qui sera le sous-Préfet de Montbéliard. Celui-ci organisera bientôt des réunions d'information.

M. BARTOLT souligne ensuite l'importance du travail de la Commission Locale de l'Eau, notamment sur la question de la ressource en eau, avec le projet de Plan de Gestion qui lui est soumis ce jour, et rappelle que le Doubs est encore à ce jour dans une période de difficulté vis-à-vis de la sécheresse. Il affirme que le territoire a une vraie richesse patrimoniale, qui passe aussi par la qualité de l'eau.

M. ALPY remercie le Préfet et se réjouit que ce dernier ait récemment accepté de recevoir, avec l'Agence de l'Eau, des représentants des collectivités pour parler des implications du SDAGE.

Présentation de l'état des lieux des rejets des entreprises (hors agriculture)

M. MARION, chargé de mission environnement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, présente une synthèse de l'état des lieux des rejets des entreprises (hors agriculture) sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue. Ce travail a été réalisé avec le soutien de l'Agence de l'Eau et de la Région Franche-Comté, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté.

(Diaporama disponible sur www.eptb-saone-doubs.fr)

Echanges sur l'état des lieux des rejets des entreprises

M. MARION souligne l'importance de conseiller les entreprises dans le domaine de l'environnement. Dans le contexte actuel, il faut mobiliser toutes les actions pour améliorer la qualité de l'eau. L'action a contribué à sensibiliser les industriels, les artisans, et les établissements d'enseignement et de soins contactés. Par la suite, des opérations collectives peuvent être menées à l'échelle intercommunale, avec un travail sur les autorisations de déversement, la poursuite de la sensibilisation aux bonnes pratiques, et l'aide aux équipements. Ces opérations peuvent être financées par l'Agence de l'Eau.

M. ALPY remercie M. MARION pour cette synthèse. Il souligne que les constats présentés alimentent la réflexion, et notamment le fait que tous les secteurs économiques sont concernés, à travers la multiplicité des polluants.

M. TESSIER, directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau, ajoute qu'il y a une prise de conscience sur la gestion des rejets toxiques, et qu'il a de bons retours de la part des élus et du monde économique suite aux opérations collectives engagées sur Belfort, Pontarlier, Châlon, Mâcon, etc. Il insiste sur le fait que ces opérations constituent la seule façon de pouvoir lever des aides de l'Agence pour les acteurs économiques, en soutenant des investissements nécessaires. L'appui de l'Agence est certain jusqu'à la fin de son 10^{ème} programme, soit jusqu'à fin 2018 et il invite donc les collectivités à saisir l'opportunité de ces financements encore très incitatifs pour engager ce type d'opération.

M. GOUX, représentant du collectif SOS Loue Rivières Comtoises, propose de retenir un objectif d'excellence, car on ne peut se contenter d'une gestion « assez satisfaisante » des rejets toxiques sur le territoire. Il plaide pour que l'ensemble des entreprises soient responsabilisées.

M. DURAND, maire de Dampierre, demande si cette étude a également été conduite en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura.

M. MARION répond que l'état des lieux sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue a été fait en collaboration avec la CCI du Jura, mais sur le secteur du Pays de Salins les Bains uniquement.

Echanges sur le traitement du bois en forêt

M. ALPY regrette qu'aucune action relative à la maîtrise des rejets de toxiques via le traitement des bois en forêt n'ait pu être inscrite dans le Contrat de territoire 2015-2018. Il estime que si les collectivités et le monde agricole travaillent pour réduire les pressions sur l'eau, la filière bois doit également s'engager concrètement. Il considère que les élus, notamment des communes forestières, doivent aussi entendre ce message et sensibiliser les acteurs. M. ALPY souligne qu'il ne s'agit pas de stigmatiser un acteur économique ou un autre, mais plutôt de faire en sorte que chacun s'engage pour réaliser des progrès à sa portée.

M. DURAND, conseiller régional de Franche-Comté et vice-Président de la CLE, remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour le travail réalisé, soutenu par l'Agence de l'Eau et la Région. Il note que les entreprises rencontrées ont été plutôt réceptives aux informations sur les bonnes pratiques, ce qui est très positif pour pouvoir progresser. Il se réjouit d'entendre le Président de la CLE insister sur le traitement du bois en forêt, et rappelle que deux ans plus tôt, ce sujet était très peu popularisé. M. DURAND rappelle également que la Commission Locale de l'Eau a sollicité le Préfet du Doubs dans un courrier de novembre 2014, afin que le groupe de travail sur le traitement du bois en forêt soit réactivé, sous la responsabilité de la DRAAF : en effet, ce groupe s'est réuni à deux ou trois reprises en 2012 et 2013, puis rien ne s'est passé depuis.

M. BARTOLT répond que le nouveau plan « ecophyto », visant à la réduction de l'emploi des phytosanitaires, prévoit des avancées dans les domaines agricoles et forestiers. Il rejoint ce qui vient d'être dit sur la nécessité de remettre en activité le groupe de travail sur le traitement du bois en forêt, et demande à M. SCHWARTZ ce qui peut être proposé pour la suite.

M. SCHWARTZ, directeur départemental des territoires du Doubs, indique que le groupe de travail doit intégrer toutes les parties prenantes de la filière pour reprendre la main sur le sujet. Il se réjouit que les élus portent clairement le message, et ajoute qu'il prendra les contacts nécessaires pour la reprise du groupe de réflexion.

M. BARTOLT ajoute qu'il faut être force de proposition, et sensibiliser les grandes entreprises au développement durable, car le thème fait consensus et peut être un argument commercial.

M. CHEVASSU, maire de Rochejean, souhaite intervenir en tant que bûcheron de métier. Il précise que ce ne sont ni la tronçonneuse, ni le tracteur qui sont la principale source de pollution lors de l'exploitation des bois : c'est surtout le bois stocké sur les bords de route par les scieries et parfois traité aux insecticides qui peut relarguer des polluants. Il rappelle qu'en 1999, lors de la tempête, l'Etat avait autorisé des aires de stockage et d'arrosage du bois pour les conserver, et qu'il n'en reste plus aujourd'hui, ce qui est très dommage.

Me JACQUET, maire de Maisons du Bois Lièvremont, dit que les scieurs ont le droit d'arroser annuellement sur des places.

M. GIRARDIN, représentant d'INDECOSA-CGT, s'inquiète de l'impact du traitement des bois déposés en forêt, en particulier sur les sols.

M. BARTOLT répond que le traitement est à relier à la gestion globale de la forêt, essentielle pour notre économie. Il rappelle qu'aujourd'hui la forêt est morcelée et difficilement exploitable durablement, et que sa gestion est une des priorités de la loi Avenir.

M. MARGUET, conseiller départemental du Doubs, rappelle que, bien que le Département ait adopté il y a longtemps déjà un objectif « Doubs propre », de nombreuses pollutions subsistent. Il souligne notamment le rôle des maires dans la gestion des réseaux de collecte des eaux usées.

M. SAILLARD, Président de la communauté de communes des Hauts du Doubs, pense que le traitement des bois en forêt diminue, mais que l'arrosage des bois représente un gros investissement. Il signale que des traitements phytosanitaires sont souvent réalisés au dessus des sources, ce qui doit être absolument évité.

M. DEBOIS, maire de Bolandoz et Président du Syndicat forestier de Myon-Bolandoz, souligne que les pratiques peuvent changer : dans le passé le débroussaillage se traitait chimiquement alors que maintenant il se fait manuellement. Il dit également que le syndicat forestier qu'il préside a banni le traitement des bois coupés en forêt pour éviter les pollutions, et privilégie comme alternative le retrait immédiat des bois coupés pour écorçage en scierie (les bois écorcés n'étant pas piqués¹). La coupe en période de vieille lune donne aussi de bons résultats, ce qui équivaut à 1 à 2 coupes seulement en mai/juin, lors de la période la piqûre¹. Il souligne être régulièrement sollicité par des bûcherons qui manquent de travail pendant cette période, mais se tient à cette ligne de conduite.

¹ La « piqûre » est l'introduction d'un insecte (coléoptère) entre l'écorce et le bois, qui se fait en mai-juin, lors de sa reproduction.

M. ALPY remercie les participants pour ce riche débat, et souligne qu'avec le concours des professionnels, on peut arriver à de véritables progrès avec des solutions pragmatiques sur le terrain.

Il propose que l'on présente rapidement les retours d'expérience de collectivités franc-comtoises sur les opérations collectives de réduction des toxiques.

Me LÉPEULE, animatrice SAGE et Contrat de l'EPTB Saône & Doubs, présente une brève synthèse des opérations collectives de réduction des toxiques sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et sur le territoire du Syndicat mixte du Dessoubre.

(Diaporama disponible sur www.eptb-saone-doubs.fr)

Echanges sur les opérations collectives de réduction des toxiques à destination des entreprises

M. ROGNON, adjoint à Houtaud, évoque les principaux résultats de l'opération collective conduite par la communauté de communes du Grand Pontarlier avec l'appui de l'Agence de l'Eau. Il cite l'importance de la communication, et le rôle d'appui technique joué par la communauté pour maîtriser les rejets d'environ 300 entreprises. Il indique que les entreprises pour qui l'image de marque est importante maîtrisent déjà, généralement, parfaitement leurs rejets, et que d'autres ont déposé des dossiers pour des demandes d'aide à l'investissement. M. ROGNON rappelle également l'important travail de suivi poursuivi par sa collectivité, sur les réseaux d'eaux usées, sur la qualité des eaux rejetées, sur le niveau des boues, sur l'eau de la rivière... Il conclut qu'après 5 ans d'actions sur le territoire, il reste important de poursuivre l'animation et le suivi, et de rechercher pour cela des formes de partenariat.

M. ALPY remercie M. ROGNON pour son témoignage. Il souhaite que la CLE appuie une politique volontariste sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue : aujourd'hui, deux syndicats de milieux aquatiques sont en place, le SMMAH sur le Haut Doubs, le SMIX Loue sur la Loue. M. ALPY rappelle cependant que des territoires ne sont pas couverts par ces syndicats et considère qu'on ne peut pas laisser des territoires de côté : les discussions de ce matin montrent que les enjeux liés à la qualité de l'eau concernent tout le bassin.

Ajoutant que le SDCI propose la fusion des deux syndicats, il plaide plutôt pour la constitution rapide d'un EPAGE qui couvrirait tout le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue.

Ce dernier pourrait porter une opération collective de réduction des toxiques à l'échelle du bassin, cependant sa mise en place risque de prendre un peu de temps et il faudra sans doute engager cette démarche avec les structures en place dans un premier temps.

Point sur l'évolution de la réglementation quant à l'utilisation des pesticides

Me LÉPEULE présente l'évolution de la réglementation quant à l'utilisation des pesticides : leur utilisation dans les espaces publics sera interdite à partir du 1^{er} janvier 2017, et leur utilisation par les particuliers sera interdite à partir du 1^{er} janvier 2019.

(Diaporama disponible sur www.eptb-saone-doubs.fr)

M. ALPY fait part du témoignage d'élus du SMMAH, celui-ci venant de délibérer favorablement pour répondre à l'appel à projet « zéro phyto », soulignant que l'atteinte des objectifs n'est pas aisée, et qu'il faut également cesser de parler du traitement thermique qui est peu efficace et nécessite de nombreux passages. Il pense qu'il faut sensibiliser la population à une démarche citoyenne, car les collectivités ne pourront pas tout assumer. Il incite à communiquer sur les changements nécessaires afin que les citoyens fassent des efforts.

M. DURANT parle du retour sur l'appel à projet « j'arrête le chimique, je passe au thermique », estimant que le problème est plus compliqué qu'il n'y paraît, et que des dépenses sont à prévoir pour la commune. Il rejoint M. ALPY sur le nécessaire changement de mentalité.

M. ALPY ajoute que les changements de pratiques entraînent un besoin supplémentaire en main-d'œuvre, et que les communes ne sont pas forcément en capacité d'en assumer les charges financières.

M. DEMESMAY, maire de Rurey et Président du Syndicat Mixte de la Loue, dit que c'est possible d'y arriver en sensibilisant les populations. Il rappelle que lors du précédent appel à projets, 5 communes du syndicat mixte de la Loue ont réussi à atteindre le zéro phytosanitaire. Pour éviter de trop gonfler les coûts d'entretien, il faut peut être laisser pousser l'herbe à certains endroits.

Présentation du projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le Haut Doubs :

Me LÉPEULE présente le projet de plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le Haut-Doubs.

(Diaporama, résumé et projet complet disponibles sur www.eptb-saone-doubs.fr)

Monsieur ALPY remercie l'EPTB, les services de l'Etat, et l'Agence de l'Eau pour la rédaction d'un plan comprenant des lignes fortes, à adopter et à mettre en œuvre dès aujourd'hui. Il rappelle que la communauté de communes du Mont d'Or et des deux lacs a porté en 2006 un projet de réfection du barrage d'Oye-et-Palet se montant à un million d'euros. Aujourd'hui il apparaît que la réparation et la modernisation du barrage sont indispensables pour une gestion optimale, et pour répondre aux multiples usages associés au lac Saint Point et notamment pour assurer un soutien d'étiage du Doubs à Ville du Pont.

M. DROZ-BARTHELET, vice-Président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs, fait un rappel historique de l'état du niveau de l'eau avant le barrage, l'état actuel n'étant pas naturel. Il pense qu'il faudrait que le vannage soit automatisé par rapport aux phénomènes météorologiques, et qu'un ré-haussement de 50 cm du lac lui semble pertinent pour augmenter la réserve. Il pense que des photos aériennes montrant le lac avant et après projet devraient être faites.

M. CHEVASSU indique qu'il est très difficile de répondre aux exigences fixées par les services de l'Etat concernant la protection du captage d'eau potable dans le lac : en effet, les réseaux d'assainissement se mettent en charge lors de grosses intempéries, donc le débordement par un point ou un autre est quasiment inéluctable. La mise en place de bassins d'orage capables de gérer la totalité de l'épisode pluvieux n'est pas possible. Il faut donc l'accord de l'Etat pour rejeter une partie des eaux.

Par ailleurs, il souligne, en tant que maire, que le formulaire de déclaration annuel de l'Agence de l'Eau doit être modifié : en effet, les volumes d'eau potable non facturés sont automatiquement considérés comme des fuites, alors qu'ils comprennent des fuites permanentes mais aussi des volumes utilisés depuis les bornes à incendies, des fuites d'eau temporaires... La valeur de rendement de réseau qui en résulte est donc faussée.

M. COURBAUD, représentant de l'association France Nature Environnement Doubs, remarque qu'une révision efficace des autorisations de prélèvement n'est pas possible si l'on ne dispose pas de compteur de production pour chaque prélèvement. Concernant le lac, il souligne que la surélévation du barrage ne peut être envisagée que lorsque tout le monde aura fait une bonne gestion de l'eau. De plus, il indique que la gestion de la nappe de l'Arlier n'est pas intégrée au plan et demande si on doit en faire le deuil.

M. ALPY répond que la ressource de la nappe de l'Arlier est bien valorisée, et que M. COURBAUD ne dispose pas de toutes les données, en effet de nombreuses mesures ont été prises.

M. ROGNON ajoute que la communauté de communes du Grand Pontarlier a bien conscience de l'importance de cette ressource : une démarche de protection est en cours, et un travail important est fait sur les zones humides du Drugeon qui permettent de restaurer les capacités de stockage naturel de l'eau en amont.

M. ALPY souligne que les services de l'Etat ont un grand rôle à jouer pour l'application du plan, et donne la parole à M. SCHWARTZ.

M. SCHWARTZ indique que le premier élément est l'ajustement du prélèvement au besoin, et donc au préalable la mise en place de compteurs de production.

M. GIRARDIN demande si une différence de tarification du prix de l'eau est constatée sur le territoire entre la gestion privée et la gestion publique, et si la CLE peut s'en saisir.

M. ALPY répond qu'il n'appartient pas à la CLE de décider du mode de gestion de l'eau par les collectivités.

M. MARGUET demande si on pourrait réactiver les réservoirs dans les communes rurales, par exemple pour l'utilisation de l'eau par les agriculteurs.

M. ALPY souligne le bon sens de M. MARGUET, mais répond que cela pourrait entraîner des problèmes de qualité du lait, comme par exemple une contamination par la salmonelle ou la listéria. Des cas ont été rencontrés dans le passé.

M. GOUX dit que le collectif SOS Loue Rivières Comtoises porte un projet global pour la restauration des haies, susceptible d'avoir des effets bénéfiques sur l'étiage, l'agronomie, l'eau potable, la biodiversité... Il précise que le projet est ambitieux, et se décline sur 10 ans, mais que l'idée avance. Il souhaite que la CLE soutienne cette proposition.

M. ALPY le remercie d'évoquer ce projet, mais précise qu'il n'est pas spécifiquement inscrit au plan de gestion qui est soumis à la commission aujourd'hui, même si il rejoint l'axe 3. Il propose d'en parler lors d'une prochaine réunion qui sera plus portée sur le champ de la GEMAPI.

M. DEMESMAY soutient les propos de M. GOUX, car le fait d'enlever les haies peut être un problème.

Me JACQUET rapporte qu'un agriculteur ayant récemment détruit une haie sur sa commune a été obligé de la reconstituer, car elle était protégée comme espace boisé classée dans le nouveau PLU.

M. FOLTETE, représentant de la Chambre d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort, dit qu'il ne serait pas aussi restrictif que M. GOUX sur la gestion des haies. Il n'est pas contre l'enlèvement de haies, mais il faut en replanter ailleurs. Il dit qu'il faut rester ouvert à des évolutions : les destinations des terrains changent régulièrement.

M. VISIEDO, directeur de l'EPTB Saône & Doubs, indique qu'au vu des retours d'expérience sur d'autres bassins versants amenés à développer un plan de gestion de la ressource, les axes présentés semblent très pertinents. Il rappelle que les aspects quantitatifs (autorisations de prélèvements, rendements, etc) sont indissociables des aspects qualitatifs.

M. ALPY remercie les intervenants pour leurs divers témoignages et interventions et propose de mettre au vote le projet à main levée.

Les membres de la CLE procèdent au vote : sur 37 voix exprimées (31 présents + 6 mandats), 37 sont positives. Le plan de gestion de la ressource en eau sur le Haut-Doubs est donc approuvé à l'unanimité.

Actualités : contrat de territoire / GEMAPI

Etant donné l'heure, M. ALPY propose de passer directement à deux vidéos illustrant l'avancement du contrat de territoire, et remercie les auteurs : Isabelle BRUNARIUS de France 3 TV pour le reportage sur le réseau de mesure en continu, le SMMAHAD et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour le reportage sur les travaux de bouchage de drains sur la tourbière de Mont de Vyon aux Granges-Narboz. Il invite les participants à se reporter au bilan communiqué avant la réunion, pour en savoir plus.

(Bilan d'étape du contrat de territoire disponible sur www.eptb-saone-doubs.fr)

M. ALPY propose de ne pas faire de présentation de la GEMAPI, car il faudrait trop de temps et il pense que ce sujet impose un débat. Il rappelle que l'EPTB Saône & Doubs a organisé récemment un colloque sur ce sujet à Beaune, auquel de nombreux élus ont participé.

M. ALPY rappelle par ailleurs les travaux ayant lieu à l'échelle départementale : un colloque scientifique a été organisé au printemps 2015, et une réunion de la Conférence départementale Loue et rivières comtoises sera organisée début 2016. Il précise que cette assemblée, traitant de la problématique des rivières à une échelle plus globale, est complémentaire de la Commission Locale de l'Eau.

M. ALPY remercie encore une fois les participant(e)s puis clôt la séance.

Il remercie chaleureusement la commune de Septfontaine, qui a mis à disposition de l'assemblée sa salle des fêtes, et offert le verre de l'amitié.

A Besançon, le 01/12/15,
Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue



M. Philippe ALPY